

Communiqué de presse

Le Canton de Neuchâtel innove dans sa manière de délivrer l'aide sociale

Dès le 1^{er} janvier 2025, les bénéficiaires de l'aide sociale disposeront d'un suivi différencié, adapté à leur situation et harmonisé sur l'ensemble du canton. Un suivi administratif sera introduit pour les demandeurs et demandeuses suffisamment autonomes pour recevoir uniquement une aide matérielle. En contrepartie, l'accompagnement social en faveur des personnes pour lesquelles il est nécessaire sera renforcé. Un conseil social à but préventif et l'organisation de modules collectifs de formation complètent le dispositif. Ce résultat est le fruit d'une collaboration inédite menée entre l'État de Neuchâtel, les communes neuchâtelaises et les autorités d'aide sociale pour les réfugié-e-s.

Le nouveau dispositif est appelé « suivi différencié harmonisé » (SDH). Il vise avant tout à adapter l'accompagnement des bénéficiaires de l'aide sociale à leur situation spécifique, ceci de manière harmonisée sur l'ensemble du territoire cantonal. Cette évolution répond à une approche moderne de politique publique en matière de précarité : mettre le ou la bénéficiaire au centre du dispositif dans l'objectif de favoriser son autonomisation. Dès le 1^{er} janvier 2025, ce dispositif sera introduit auprès de toutes les autorités d'aide sociale : services sociaux régionaux, Caritas et Centre social protestant.

Les bénéficiaires dont la nécessité de soutien n'est a priori que d'ordre financier, aujourd'hui régulièrement suivis par un-e assistant-e social-e, pourront désormais recevoir un suivi de type administratif (désigné « suivi financier »), garantissant l'accès à l'aide matérielle. Les assistants sociaux et assistantes sociales pourront ainsi concentrer leurs conseils et suivis en faveur des personnes qui nécessitent un accompagnement social personnalisé. Ce changement de méthode vise à renforcer l'autonomie des personnes à l'aide sociale et à s'adapter aux situations spécifiques. Le personnel administratif des services sociaux régionaux et privés, verra ainsi ses tâches s'enrichir et se diversifier, valorisant les compétences et les complémentarités internes.

Autre nouveauté, le suivi différencié harmonisé introduira dès septembre 2025 le « conseil social ». Ce nouvel accompagnement constitue une aide personnelle, ponctuelle et/ou limitée dans le temps, à des demandeurs et demandeuses qui ne bénéficient pas d'aide matérielle. L'objectif est de répondre et conseiller la population concernée par une éventuelle demande de prestations sociales et d'apporter un soutien social adapté à chaque situation ; le conseil social permettra également d'accompagner les bénéficiaires lors de la sortie du système d'assistance. En parallèle, le dispositif sera complété par l'organisation sur l'ensemble du territoire cantonal de modules collectifs de formation à l'attention des bénéficiaires.

Le suivi différencié harmonisé est le résultat d'une collaboration inédite menée dans une approche participative, entre l'État de Neuchâtel, les services sociaux régionaux et les autorités d'aide sociale pour les réfugiés, sous le pilotage du Conseil des autorités de l'action sociale (CAAS). Le CAAS réunit les responsables politiques communaux des services sociaux régionaux. Il est présidé par la cheffe du Département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS). Plus de 35 collaborateurs et collaboratrices ont été mobilisé-e-s dans les entités concernées sur une période de 18 mois.

L'introduction d'un « suivi différencié harmonisé » (SDH) constitue une nouvelle et importante étape des réformes contribuant à l'évolution de la politique sociale neuchâtelaise depuis 2013. Le SDH constitue l'un des volets de la réforme RAISONE – « repenser l'aide sociale neuchâtelaise », née du constat des autorités politiques d'aide sociale de la nécessité de repenser le système. Celui-ci est devenu insatisfaisant au vu de la complexification des normes applicables dans le domaine de l'aide

sociale comme de l'évolution des problématiques vécues par les personnes concernées, tout ceci dans un contexte de pression financière.

Plus d'informations sur le site du [Service cantonal de l'action sociale](#).

Contacts :

Florence Nater, conseillère d'État, cheffe du Département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS), tél. 032 889 48 00 ;

Jonathan Gretillat, président de la Conférence des directeurs communaux « Social » de l'Association des communes neuchâteloises (ACN), tél. 032 717 71 01.

Neuchâtel, le 11 décembre 2024